Numéro de zone	Objectif de performance à atteindre pour les effets de surpression	Typologie de l'effet de surpression d'une intensité comprise entre 50 et 140 mbar (onde de choc ou déflagration)	Temps d'application de l'onde de choc ou de la déflagration	Rang attribué à l'effet de surpression	Objectif de performance à atteindre pour les effets thermiques continus	Objectif de performance à atteindre pour les effets thermiques transitoires (boule de feu)
1	sans objet	sans objet	sans objet	0	5 kW/m²	1000 (kW/m²)4/3.s
2	sans objet	sans objet	sans objet	0	8 kW/m²	sans objet
3	sans objet	sans objet	sans objet	0	5 kW/m²	sans objet
4	50 mbar	sans objet	20 - 100 ms	3	sans objet	1800 (kW/m²)4/3.s
5	sans objet	sans objet	sans objet	0	5 kW/m²	1800 (kW/m²)4/3.s
6	sans objet	sans objet	sans objet	0	sans objet	1800 (kW/m²)4/3.s
7	140 mbar	Onde de choc	20 - 100 ms	4	sans objet	> 1800 (kW/m²)4/3.s
8	50 mbar	sans objet	20 - 100 ms	3	sans objet	> 1800 (kW/m²)4/3.s
9	35 mbar	sans objet	20 - 100 ms	3	sans objet	1800 (kW/m²)4/3.s
10	sans objet	sans objet	sans objet	0	sans objet	1000 (kW/m²)4/3.s

sources : IGN PARCELLAIRE/BDAPA Paris 2010, DREAL Poitou-Charentes
Réalisation : DDT de la Charente - SDD - Unité géomatique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE
DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT ET DU TRANSPORT DE POITOU-CHARENTES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

DE LA SOCIÉTÉ E.REMY MARTIN & C°

COMMUNE DE MERPINS

ANNEXE DU RÉGLEMENT

Cartographie des objectifs de performance à atteindre par type d'effets

Échelle : 1/2000

PPRT APPROUVÉ LE : 5 janvier 2012

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2012005-0008
LA PRÉFÈTE
Signé : Danièle POLVÉ-MONTMASSON

Réalisation : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes, Direction Départementale des Territoires de la Charente